



HAL
open science

La mémoire est-elle un pilier de la citoyenneté?

Sophie Duchesne

► **To cite this version:**

Sophie Duchesne. La mémoire est-elle un pilier de la citoyenneté?. Sandrine Lefranc; Sarah Gensburger. La mémoire collective en question(s), PUF, pp.423-430, 2023, Le lien social, 978-2-13-083559-8. halshs-03927661

HAL Id: halshs-03927661

<https://shs.hal.science/halshs-03927661>

Submitted on 6 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La mémoire est-elle un pilier de la citoyenneté ?

Sophie Duchesne, politiste, CNRS

DENISE « Dans la limite où on s'est battu pour avoir le droit de vote, pour moi, par respect pour ceux qui se sont battus pour qu'on ait le droit de vote ! [Hésite] Pour moi... on n'a pas le droit de s'abstenir. » (Duchesne, 1997, p. 282)

Ce que disait Denise en 1990, employée de bureau et alors dans la force de l'âge, sonne de façon familière aux oreilles de toutes celles et ceux qui ont ainsi cherché à comprendre les raisons du vote (Subileau et Toinet, 1993 ch.6). On entend des formulations similaires, répétées à l'envi à chaque journaliste qui s'enquiert, à l'approche des élections, des choix que ses concitoyen·nes s'apprêtent à faire. Car aussi étrange que cela puisse paraître à celles et ceux que la politique passionne, la plupart des citoyen·nes votent moins par conviction politique que par sens du devoir. Et ce devoir est argumenté de façon récurrente par le respect que l'on doit à la mémoire « de ceux [plus rarement celles] qui se sont battus pour conquérir ce droit ». Peut-on pour autant en conclure que le devoir électoral participe, d'une certaine façon, à un devoir de mémoire ? Plus largement, est-ce qu'entretenir la mémoire – et alors mémoire de quoi, de qui ? – fait partie des droits ou des devoirs par lesquels on a l'habitude de cerner la citoyenneté ? Ou pour le formuler encore autrement : quel rôle joue la mémoire dans les représentations de la citoyenneté ?

Des représentations de la citoyenneté entre mémoire et rupture

La citoyenneté désigne l'appartenance à une communauté politique, une question vaste s'il en est, et se décline aussi bien en question de statuts, de normes et de rôles (Leca, 1983). Empiriquement, on peut observer les comportements et les formes d'agentivité qui correspondent à ce qu'on a défini théoriquement, de façon abstraite, comme relevant du processus d'intégration dans une communauté politique, comme le font les chercheuses et chercheurs qui revendiquent une démarche anthropologique et contribuent aux *citizenship studies* (Neveu et Vanhoenacker, 2017) ; mais on peut aussi chercher à comprendre comment les citoyen·nes elles-mêmes conçoivent ce qu'ils sont et font à ce titre. C'est l'objet d'une enquête menée en France au début des années 1990 (Duchesne, 1997) et dont est tiré l'extrait d'entretien publié en exergue de ce texte. Il s'est alors agi d'interroger – longuement et de façon à laisser les personnes interrogées explorer elles-mêmes le sens de la notion – des

citoyen·nes « ordinaires », au double sens de celles et ceux qui ne font pas l'objet d'une forte médiatisation, mais aussi, des profanes de la politique, qui ne vivent ni pour ni par elle, sur ce que voulait dire pour elles et eux le fait d'être un·e citoyen·ne. La structure de ces représentations constitue de façon durable un élément central de la culture politique française contemporaine.

Il apparaît tout d'abord, dans ces représentations, que les citoyen·nes ne s'imaginent pas, ou s'imaginent peu, individuellement face au pouvoir. La citoyenneté évoque la communauté des citoyen·nes, ce qui les unit ou les oppose. Être citoyen·ne, c'est au fond assumer la responsabilité des liens qu'on entretient avec ses concitoyen·nes. Les qualités et les rôles qu'implique cette définition dépendent directement de la façon dont les liens entre concitoyen·nes sont conçus : selon qu'ils sont considérés comme des liens naturels, concrets, historiquement validés, ou qu'ils apparaissent comme des liens arbitraires, artificiels, définis par des frontières administratives. Ce faisant, deux modèles se distinguent. Le plus facile à repérer et à décrire inscrit la communauté des citoyen·nes dans le temps long de l'histoire nationale. De ce point de vue, comme l'a écrit Renan, « c'est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs » augmentée de « la volonté de continuer à faire valoir *l'héritage* qu'on a reçu indivis » qui lient les citoyen·nes entre eux (Renan, 1882 ch.3). Le deuxième modèle est plus compliqué à cerner, car il repose sur une aporie. L'être humain·ne y est conçu·e fondamentalement comme un·e individu – et non plus comme la partie d'un tout –, égal·e à tout·e autre, mais qui reconnaît son incapacité à vivre seul·e. Les citoyen·nes sont liés·es par les scrupules qu'ils ressentent à profiter des efforts des autres sans chercher à contribuer au bien-être de l'humanité.

Comme l'illustre bien le tableau ci-dessous, ces deux représentations de ce qui relie, à défaut d'unir, la communauté des citoyen·nes sont largement incompatibles. La première met en avant trois notions : le temps, la terre (le sol français) et la famille. La terre représente la substance même de l'héritage que les concitoyens possèdent ensemble. Elle est en même temps le théâtre du temps qui passe. Se dire citoyen·ne français·e, c'est dire qui on est : le produit particulier d'une histoire nationale et familiale, puisque dans ce modèle, la métaphore familiale est omniprésente. La famille est le lien dans le temps et dans l'espace ; elle est à la fois le modèle dont découlent les formes de solidarité nationale et la cause de cette solidarité. C'est parce que l'on appartient à une famille, parce que les membres de cette famille et celles des générations passées ont souffert pour faire de ce pays ce qu'il est, que leurs héritier·es, les citoyen·nes d'aujourd'hui, sont ce qu'ils sont, et ont les moyens d'exercer dignement leur citoyenneté. La mémoire de ces efforts, de ces générations est non seulement un devoir : elle

est l'incarnation du lien qui unit la communauté des citoyen·nes, le vecteur de l'appartenance commune, la marque du respect qu'impose la filiation.

Tableau : Les mots de deux visions du monde irréconciliables

	Héritage	Scrupules
Identité	moi, nous unité, fusion / différence identité = appartenance renoncer, trahir filiation, amour, respect	moi, toi anonymat/égalité, diversité identité = indépendance choisir, partir empathie, sympathie, respect
Dynamique	mémoire conserver, transmettre passé - présent - avenir limites, repères sol, territoire, frontières famille, pays nature (Dieu) concret, réel	création changer, inventer transformation, rupture freins, obstacles île déserte, page blanche humanité homme (évolution) idéal, imaginaire
Morale	conscience, volonté engagement = intégration	conscience, volonté participation/aliénation

Source : *Citoyenneté à la française* (Duchesne, 1997, p. 185)

Le second modèle est très différent. Il est structuré par l'opposition entre l'individuel, l'universel et le collectif. Ici le/la citoyen·ne ne connaît (reconnait) que des individus, iel rencontre et échange avec eulles de manière totalement indépendante et sans restriction. L'individu existe dans les relations qu'iel établit avec d'autres personnes, dans un processus de reconnaissance mutuelle qui permet à chacun·e non seulement de reconnaître l'autre, mais aussi, par réciprocité, de se (re)connaître soi-même. La rencontre introduit un processus d'identification qui se déroule sur le mode du singulier, de l'unique, ce qui présuppose une capacité à communiquer, à échanger avec n'importe qui, chacun·ne confirmant l'autre dans sa prétention à l'universalité. L'individu n'est lié à rien par nature : iel est susceptible de changer, de se transformer au gré des rencontres du moment. Iel n'est lié·e que par ses affections et rejette toute idée de groupe et d'appartenance.

Car les frontières qui déterminent un groupe marquent les limites entre ceulles qui sont semblables, les membres d'un groupe, et ceulles qui sont différent·es, les étranger·es, niant leur commune humanité. Ici les traces laissées par l'éducation, qui rendent chaque individu identifiable en tant que membre de sa nation, de sa religion, de sa classe sociale ou de sa « race », sont conçues comme des « distorsions ». Il n'y a ni peuple, ni territoire, ni histoire : l'existence humaine est intemporelle. La mémoire d'un individu se limite à ce qu'iel a vécu, le reste n'est que « déformation » et enrôlement. Pour autant, il n'y a pas de place sur terre pour ceulles qui veulent vivre seul·es. L'individu, moralement, ne doit rien à la société. Cependant, iel ne peut pas ne pas reconnaître les efforts de ceulles qui travaillent, ceulles dont le labeur produit ce dont iel bénéficie. Iel ne peut pas ne pas reconnaître qu'eulles aussi sont des personnes comme lui/elle, qui peuvent aussi sentir le poids de la société sur leurs épaules et se révolter à l'idée d'en être prisonnier·es. Il lui faut donc, en conscience, chercher les moyens de participer à l'effort de toustes en limitant autant que faire se peut l'aliénation que produit immanquablement le collectif.

La mémoire comme argument idéologique dans les dilemmes de la citoyenneté

Par-delà la volonté commune d'assumer le lien avec ses concitoyen·nes, tout oppose donc, en logique, ces deux façons de se représenter le lien. Et pourtant, toutes les personnes rencontrées dans l'enquête se sont révélées porteuses des deux modèles, même si certain·es se rapprochent beaucoup plus de l'un que de l'autre. À la différence des philosophes et des théoricien·nes, qui se doivent d'être logiquement cohérents et y travaillent, les citoyen·nes ordinaires ont et expriment des représentations d'eulles-mêmes et de la société, porteuses de tensions et d'ambivalences. Iels se sentent à la fois, en tant que citoyen·nes, partie du tout et un tout en eulles-mêmes. La citoyenneté « à la française », telle que nous la saisissons ici dans la manière dont elle fait référence au passé, apparaît alors comme un mixte de nationalisme, incarné dans le premier modèle, et d'universalisme, décrit cette fois par le deuxième modèle. En ce sens, la citoyenneté est porteuse des dilemmes qui font d'elle, au sens de Michael Billig, une idéologie du quotidien (Billig et al., 1988) : autrement dit, une organisation de thèmes et de valeurs disponibles, en un certain temps et en un certain lieu, pour penser les situations et les actions possibles.

Mieux, selon Billig toujours, la capacité à argumenter entre les valeurs et motivations qui s'opposent au sein même des idéologies est la matière même de la pensée humaine (Billig, 1991). Le dilemme qui caractérise la structure de représentations de la citoyenneté est donc loin d'être un problème. Il marque au contraire la fertilité de la pensée, à la fin du XXe siècle,

dans un pays comme la France, sur ce que peut être la vie en société, sur ce qu'elle requiert, que Jean Leca a résumée par le dilemme entre cohésion et inclusion (Leca, 1991). La situation d'entretien est un cadre bien adapté pour saisir la capacité à argumenter, notamment dans le cas des entretiens dits « non directifs », puisque le questionnement est très largement endossé par la personne interviewée, « l'art de l'enquêteur/rice » consistant à l'écouter et l'accompagner dans sa réflexion sans interférer justement dans son argumentation (Michelat, 1975). Et, de fait, on peut observer comment les personnes interrogées argumentent pour affronter les dilemmes de la citoyenneté. Toustes ne les perçoivent d'ailleurs pas au même degré, toustes n'expriment pas aussi crûment l'idée qu'être un·e citoyen·ne, c'est « être quelqu'un·e, mais quelque part ». Ceulles pour qui la tension entre le national et l'universel est forte argumentent notamment en mettant en avant trois figures qui permettent d'articuler ces deux modèles de citoyenneté : l'équation entre droits et devoir ; la réduction de la citoyenneté au vote et la citoyenneté à la française comme héritage de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

La mémoire intervient peu dans la mise en avant de la figure rhétorique de la citoyenneté entre droits et devoirs. Au moment où l'enquête a lieu, le « devoir de mémoire » n'est pas encore sous le feu des projecteurs (Gensburger et Lavabre, 2005) et les droits et devoirs dont il est question, au demeurant bien peu définis, ne l'évoque pas, sinon peut-être de façon très vague à travers l'idée qu'un·e bon·ne citoyen·ne devrait connaître « son histoire ». Elle intervient déjà plus lorsqu'il s'agit de faire du vote le cœur de la citoyenneté. L'acte de vote condense l'expression individuelle qui, par l'égalité de valeur qu'elle introduit entre toutes les voix, inscrit la citoyenneté dans le champ de l'universel, avec celle de la filiation et du devoir, en mémoire de « celles et ceux qui se sont battus pour qu'on ait ce droit », comme on l'a évoqué au début de ce texte. On est bien ici dans la mémoire collective, certes politiquement entretenue, mais également transmise au sein des familles et des groupes sociaux (Lavabre, 2000). Enfin, la figure qui consiste à faire de l'invention de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen le propre de la citoyenneté française met bien en jeu des effets d'usages politiques du passé. L'enquête a eu lieu au moment du bicentenaire de la Révolution de 1789 et la Déclaration était reproduite sur de très nombreux supports et volontiers affichée ou disposée dans les maisons que je visitais à l'occasion des entretiens. Sans doute qu'aujourd'hui, ils n'y sont plus et il n'est pas certain que cette synthèse culturelle entre affirmation nationale et prétention universelle aurait autant de poids. Sans doute que d'autres figures rhétoriques émergeraient dans des entretiens menés aujourd'hui pour saisir l'idéologie ordinaire de la citoyenneté.

À moins que cette idéologie n'ait, depuis le début du siècle, fini par céder le pas sous les coups de boutoir d'un nationalisme de moins en moins banal (Billig, 2019 ; Duchesne, 2022). Finies alors les articulations rhétoriques entre nationalisme et universel. L'espace d'argumentation en faveur de l'universel a été réduit à la portion congrue. Au rayon de la mémoire, c'est alors l'usage politique du passé qui prend le pas sur la mémoire collective, car comme le reconnaissait très bien Renan, qu'est-ce qu'une nation, sinon le produit de politiques mémorielles efficaces ?

« L'oubli, et je dirais même l'erreur historique, sont un facteur essentiel de la création d'une nation, et c'est ainsi que le progrès des études historiques est souvent pour la nationalité un danger. L'investigation historique, en effet, remet en lumière les faits de violence qui se sont passés à l'origine de toutes les formations politiques, même de celles dont les conséquences ont été le plus bienfaisantes. » (Renan, 1882 ch.1)

BILLIG M., 1991, *Ideology and opinions: studies in rhetorical psychology*, London ; Newbury Park, Calif, Sage Publications (Loughborough studies in communication and discourse)

BILLIG M., 2019, *Le nationalisme banal*, Louvain la Neuve, Presses Universitaires de Louvain.

BILLIG M., CONDOR S., EDWARDS D., GANE M., MIDDLETON D., RADLEY A., 1988, *Ideological dilemmas: a social psychology of everyday thinking*, London ; Newbury Park, Sage Publications,.

DUCHESNE S., 1997, *Citoyenneté à la française*, Paris, Presses de Sciences Po.

DUCHESNE S., 2022, « Chapitre 48. Citoyenneté », dans *La société qui vient*, Didier Fassin, Paris, Le Seuil.

GENSBURGER S., LAVABRE M.-C., 2005, « Entre « devoir de mémoire » et « abus de mémoire » : la sociologie de la mémoire comme tierce position », dans *Histoire, mémoire et épistémologie. A propos de Paul Ricoeur*, Bertrand Müller, Lausanne, Payot, p. 76- 95.

LAVABRE M.-C., 2000, « Usages et mésusages de la notion de mémoire », *Critique internationale*, 7, 1, p. 48- 57.

LECA J., 1983, « Questions sur la citoyenneté », *Projet*, 171- 172, p. 113- 125.

LECA J., 1991, « La citoyenneté entre la nation et la société civile », dans *Citoyenneté et nationalité : perspectives en France et au Québec*, Claude Emeri, Dominique Colas et Jacques Zylberberg, Paris, PUF.

MICHELAT G., 1975, « Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie », *Revue française de sociologie*, 16, 2, p. 229- 247.

NEVEU C., VANHOENACKER M., 2017, « La participation buissonnière, ou le secret dans l'ordinaire de la citoyenneté », *Participations*, 19, 3, p. 7- 22.

RENAN E., 1882, « Qu'est-ce qu'une nation? », *Collection électronique de la Bibliothèque Municipale de Lisieux*.

SUBILEAU F., TOINET M.-F., 1993, *Les chemins de l'abstention : une comparaison franco-américaine*, Paris, La Découverte (Textes à l'appui).